



Mise sous tutelle d'une octogénaire atteinte d'alzheimer

Par **philippe lacour**, le **01/07/2009** à **18:34**

Bonjour, rnrnma mere est atteinte de la maladie d'alzheimer et nous sommes confrontes aux difficultes qui en decoulent. rnnous souhaiterions mes freres soeurs et moi meme la mettre sous tutelle. rnmerci de nous faire connaitre toutes les possibilites qui s'offrent à nous

Par **jeetendra**, le **01/07/2009** à **19:23**

bonjour, pour une mesure de sauvegarde de justice (tutelle, curatelle), il faut vous renseigner auprès du [fluo]greffe du Tribunal d'instance [/fluo]du lieu où réside votre mère, une expertise médicale sera nécessaire, le site [fluo]www.alois.fr [/fluo]explique en détail ce qu'il faut faire, courage à vous, cordialement